



# Evaluer l'accessibilité d'un document PDF

Date	Version	Auteur	État / commentaires
31/03/11	0.1	Ideose	Version terminée en attente de validation de l'ADEME.

## SOMMAIRE

<b>1 - Mode d'emploi de cette fiche .....</b>	<b>3</b>
1.1 Contexte et objectif .....	3
1.2 À qui s'adresse cette fiche ? .....	3
1.3 Quelles compétences faut-il pour utiliser cette fiche ? .....	3
1.4 Comment utiliser cette fiche ? .....	4
1.5 Licence d'utilisation .....	4
1.6 Contact.....	4
1.7 Icônes et captures d'écrans .....	4
<b>2 - Les documents PDF et l'accessibilité .....</b>	<b>5</b>
2.1 Réglementation .....	5
2.2 Référentiels pour l'accessibilité du Web .....	5
2.3 Obligation d'accessibilité pour les documents PDF .....	6
2.4 Traitement des documents PDF en téléchargement dans le cadre d'une labellisation AccessiWeb 2.1 .....	7
<b>3 - Les outils pour vérifier l'accessibilité d'un document PDF .....</b>	<b>9</b>
3.1 Utiliser le vérificateur d'accessibilité d'Acrobat Pro .....	9
3.2 Exporter au format texte .....	10
3.3 Utiliser un lecteur d'écran .....	11
3.4 PDF-Accessibility-Checker (PAC) .....	11
<b>4 - Liste des critères d'accessibilité pour les documents PDF .....</b>	<b>12</b>

# 1 - Mode d'emploi de cette fiche

## 1.1 Contexte et objectif

Par défaut<sup>1</sup>, les documents PDF ne sont pas accessibles à certains utilisateurs handicapés. Parmi les personnes concernées, il y a, par exemple :

- Les personnes aveugles : ces utilisateurs utilisent leurs ordinateurs avec des lecteurs d'écran (ou revues d'écran). Il s'agit de logiciels qui permettent de restituer l'information affichée à l'écran sous forme vocale (avec une synthèse vocale) ou sous forme de braille (avec un terminal braille). Avec ce type de logiciel, les contenus d'un fichier PDF sont difficilement compréhensibles lorsqu'ils ne sont pas structurés (balisés). L'ordre de lecture n'est pas toujours logique, les informations portées par les images ne sont pas lues, l'absence de titre rend la navigation dans un document longue et complexe etc.
- Les personnes malvoyantes : la personnalisation de l'affichage d'un document PDF dans Adobe Reader pose régulièrement des problèmes : le changement des couleurs de texte ou de fond fait par l'utilisateur pour améliorer la lisibilité est parfois inefficace. Par exemple, certaines couleurs de fond ne peuvent pas être modifiées.
- Les personnes avec un handicap moteur : la navigation très linéaire dans les documents n'est pas aisée pour les personnes naviguant exclusivement au clavier. L'ordre de tabulation des liens ou des champs de formulaire n'est, par exemple, pas toujours logique.

La solution pour rendre accessibles les documents PDF est de les structurer via un balisage approprié. Pour être certain de la qualité de ce balisage, il doit être fait ou vérifié dans le logiciel Adobe Acrobat Pro (lire le document « [Rendre accessibles les documents pdf avec Adobe Acrobat Pro<sup>2</sup>](#) » du projet AcceDe).

Cependant, il est également possible d'obtenir un document PDF balisé en convertissant un document Microsoft Word via avec un logiciel de conversion conservant le balisage. La qualité du balisage du document PDF produit dépendra alors en grande partie du niveau d'accessibilité du document Microsoft Word initial (lire les fiches ADEME « Convertir un document Microsoft Word 2002 en PDF » et « Réaliser un document Microsoft Word 2002 accessible »).

De manière indépendante à son processus de création, cette fiche liste les critères d'accessibilité que doit respecter un document PDF.

## 1.2 À qui s'adresse cette fiche ?

Cette fiche s'adresse à ceux qui souhaitent vérifier l'accessibilité des documents PDF.

## 1.3 Quelles compétences faut-il pour utiliser cette fiche ?

Cette fiche nécessite de savoir utiliser le logiciel d'Adobe Acrobat 9 Pro version 9.4.1.

---

<sup>1</sup> Paragraphe issu du document « Rendre accessibles les documents pdf avec Adobe Acrobat Pro » (projet AcceDe) : <http://www.pdf-accessible.com/-Notices-.html>

<sup>2</sup> « Rendre accessibles les documents pdf avec Adobe Acrobat Pro » : [http://www.pdf-accessible.com/IMG/pdf/manuel-balisage-acrobat\\_AcceDe.pdf](http://www.pdf-accessible.com/IMG/pdf/manuel-balisage-acrobat_AcceDe.pdf)

## 1.4 Comment utiliser cette fiche ?

### 1.4.1 Organisation de la fiche

Cette fiche contient 4 chapitres :

1. Objectif et contenu de cette fiche.
2. Informations légales sur les documents PDF et l'accessibilité.
3. Informations générales sur les outils permettant de vérifier l'accessibilité d'un document PDF.
4. Liste des critères d'accessibilité à respecter pour un document PDF.

### 1.4.2 Autres documents associés

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches et ressources rassemblées dans le « Guide ADEME pour l'accessibilité numérique ».

Dans ce même guide, il existe une fiche « Convertir un document Microsoft Word 2002 en PDF » et « Réaliser un document Microsoft Word 2002 accessible ».

## 1.5 Licence d'utilisation

Ce document est la propriété de l'ADEME.

## 1.6 Contact

Pour toute remarque à propos de ce document, merci de contacter Anne SEBAG (ADEME), coordinatrice de ce projet à l'adresse suivante : [anne.sebag@ademe.fr](mailto:anne.sebag@ademe.fr)

## 1.7 Icônes et captures d'écrans

Les icônes utilisées dans ce document pour les remarques importantes sont librement et gratuitement utilisables suivant la licence « Free for commercial use (include link to authors website) » sur le [site Aha-Soft](#)<sup>3</sup>. [Les icônes sont téléchargeables en ligne](#)<sup>4</sup>.

Les captures d'écran ont été réalisées avec le logiciel gratuit « FastStone Capture » (version 5.3).

Les icônes et les captures d'écrans ont une alternative textuelle non vide quand il s'agit d'images informatives (simples ou complexes). Si en plus d'une alternative textuelle, une description détaillée est nécessaire pour décrire une capture d'écran, cette description est placée dans la légende de l'image située juste après celle-ci (ex. : « Figure x : texte de la description détaillée »). Par ailleurs, toutes les captures d'écran ont une légende associée.

---

<sup>3</sup> Site Aha-Soft : <http://www.aha-soft.com/>

<sup>4</sup> Téléchargement des icônes : <http://www.iconfinder.com/search/?q=iconset:16x16-free-toolbar-icons>

### 2.1 Réglementation

#### 2.1.1 France

L'article 47 de la [loi n° 2005-102](#)<sup>5</sup> pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » adoptée le 11 février 2005 est l'article de référence définissant en France l'obligation pour le secteur public (Etat, collectivités territoriales et tous les établissements publics) de rendre accessibles ses services de communication électronique :

*« Les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.*

*L'accessibilité des services de communication publique en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'Internet doivent être appliquées pour les services de communication en ligne. »*

#### 2.1.2 Parlement Européen

La [résolution du Parlement européen](#)<sup>6</sup> (EP résolution 2002-0325) sur l'accessibilité des sites Web publics et de leurs contenus reconnaît les règles émises par le [W3C/WAI](#)<sup>7</sup> comme de facto les normes pour l'accessibilité du Web (les « Web Content Accessibility Guidelines » ou WCAG dont la version actuelle est [WCAG 2.0](#)<sup>8</sup>) et indique que le niveau à atteindre est le niveau AA.

#### 2.1.3 Nations-Unies

La [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)<sup>9</sup> a été adoptée le 13 décembre 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et a été ouverte à la signature le 30 mars 2007. La convention est entrée en vigueur le 3 mai 2008. Il y a à ce jour 147 pays signataires.

### 2.2 Référentiels pour l'accessibilité du Web

Le référentiel en France est le « [Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations](#)<sup>10</sup> » (RGAA) dont la version actuelle publiée par la DGME est la version 2.2 mise en ligne le 23 octobre

---

<sup>5</sup> Loi n°2005-102 : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANX0300217L>

<sup>6</sup> Résolution du Parlement européen (EP résolution 2002-0325) : [http://ec.europa.eu/information\\_society/activities/einclusion/policy/accessibility/tech\\_services/com\\_wa\\_2001/a\\_documents/ep\\_res\\_web\\_wai\\_2002.html](http://ec.europa.eu/information_society/activities/einclusion/policy/accessibility/tech_services/com_wa_2001/a_documents/ep_res_web_wai_2002.html)

<sup>7</sup> W3C/WAI : <http://www.w3.org/WAI/>

<sup>8</sup> WCAG 2.0 : <http://www.w3.org/TR/WCAG20/>

<sup>9</sup> Convention relative aux droits des personnes handicapées : <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=605>

<sup>10</sup> RGAA (version 2.2) : <http://references.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite>

2009 Le RGAA est mentionné comme référentiel pour le secteur public en France par l'[arrêté du 21 octobre 2009](#)<sup>11</sup>.

Le [décret n°2009-546 du 14 mai 2009](#)<sup>12</sup> impose une mise en œuvre de l'accessibilité dans un délai de deux ans (à partir de la publication du décret) pour les services de communication publique en ligne de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent (note : l'ADEME est concernée), et de trois ans pour les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent.

Note :

- L'article 47 de la loi n°2005-102 ne précise pas le niveau à atteindre pour le niveau d'accessibilité des sites Web mais le guide d'accompagnement du RGAA indique le niveau AA.
- Le RGAA est le référentiel de référence pour l'ADEME.
- Il existe également en France le « [référentiel AccessiWeb](#)<sup>13</sup> » (1er référentiel en France sur l'accessibilité du Web) dont la version officielle est la 2.1 du 7 juin 2010.
- Dans leurs dernières versions, ces 2 référentiels se sont rapprochés structurellement et ont publié une table de correspondance. Ils sont tous les 2 une méthode d'application des recommandations internationales WCAG 2.0 émises par le W3C/WAI et leurs niveaux correspondent (Bronze, Argent, Or pour AccessiWeb et A, AA, AAA pour RGAA).
- Le référentiel AccessiWeb est donc une ressource utilisable dans le cadre de la réglementation française.

## 2.3 Obligation d'accessibilité pour les documents PDF

Les critères AccessiWeb qui concernent les fichiers en téléchargement sur un site Web et en particulier les documents bureautiques comme Microsoft Word sont les suivants :

- Critère 13.6 : Dans chaque page Web, pour chaque fichier en téléchargement, des informations relatives à sa consultation (format, poids, langue si nécessaire) sont-elles présentes ?
- Critère 13.7 : Dans chaque page Web, chaque document bureautique en téléchargement possède-t-il, si nécessaire, une version accessible (hors cas particuliers) ?
- Critère 13.8 : Pour chaque document bureautique ayant une version accessible, cette version offre-t-elle la même information ?

Ces critères sont tous de niveau Bronze. Ils sont donc obligatoires pour tout document bureautique en téléchargement sur un site Internet déclaré accessible.

En particulier, le critère 13.7 indique que soit le document bureautique en téléchargement peut être rendu directement accessible, soit il faut lui associer un autre fichier dans un format accessible. Dans

---

<sup>11</sup> Arrêté du 21 octobre 2009 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021208630&dateTexte=&categorieLien=id>

<sup>12</sup> Décret n°2009-546 du 14 mai 2009 :


<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020616980>


<sup>13</sup> Référentiel AccessiWeb (version 2.1) : <http://www.braillet.org/accessibilite/referentiel-aw21/index.php>


les 2 cas, les critères à appliquer sur le document en téléchargement ou sur son fichier associé sont les mêmes que ceux concernant les sites Web : il s'agit des recommandations internationales WCAG 2.0 dont les référentiels d'application en France sont le RGAA et AccessiWeb.

Le glossaire du référentiel AccessiWeb vient préciser la définition de l'expression « version accessible (pour un document en téléchargement) » et la liste des cas particuliers :

- Les documents en téléchargement dont les types de format sont reconnus compatibles avec l'accessibilité doivent être rendus accessibles soit directement soit par l'intermédiaire d'une version accessible ou d'une version en HTML. Les formats de documents dont la compatibilité est reconnue sont : Microsoft office (World 2003, OOXML), Open Office Org (ODF), Adobe PDF, Daisy.
- Le format txt ne peut pas être utilisé pour produire une version accessible pour un document en téléchargement.
- Les contenus doivent être conformes à la « [Liste des critères Documents Bureautiques en téléchargement](#)<sup>14</sup> ».
- Cas particulier : Il existe une gestion de cas particulier lorsque le document est protégé par un copyright, un droit d'auteur ou une clause juridique particulière qui en interdit la modification ou la création de copie modifiée. Dans ces situations, le critère 13.7 est non-applicable.

 Dans la définition ci-dessus, quand il est indiqué que « Microsoft World 2003 » est un format compatible avec l'accessibilité, il faut comprendre « tous les fichiers Microsoft Word de 97 à 2003 ». En effet, le format « Word 2003 » est le nom du format de ces fichiers. Les documents Microsoft Word 2002 peuvent donc être rendus directement accessibles.

 AccessiWeb a rédigé un document « Liste des critères Documents Bureautiques en téléchargement » dont l'objectif est de lister les critères issus des recommandations internationales WCAG 2.0 applicables à un document bureautique à partir de l'ensemble des critères d'accessibilité. Dans le cadre de cette fiche, il est important de prendre connaissance des informations suivantes :

- Les critères de la liste AccessiWeb s'appliquent aux documents PDF.
- Cependant, la rédaction de cette liste est inappropriée à un profil rédacteur (une personne sans connaissance technique, ni connaissance spécifique de l'accessibilité). De plus, certains critères n'ont pas été conservés par AccessiWeb alors que leur application peut être nécessaire pour la compréhension d'un document (ex. : indiquer les changements de langue, respecter les recommandations pour insérer un tableau de données, etc.).
- Sur la base de cette liste, une liste élargie est alors proposée dans le paragraphe « [4 - Liste des critères d'accessibilité pour les documents PDF](#) » : des critères ont été ajoutés par rapport à la liste AccessiWeb. Ils sont signalés par l'image .

## 2.4 Traitement des documents PDF en téléchargement dans le cadre d'une labellisation AccessiWeb 2.1

Dans le cadre d'une labellisation AccessiWeb 2.1, les documents PDF doivent être rendus accessibles ou une version accessible doit être fournie en supplément comme du HTML accessible (note : ce qui compte c'est le contenu ; la présentation ou les illustrations qui n'apportent pas d'information ne doivent pas nécessairement être reproduits).

---

<sup>14</sup> Liste des critères Documents Bureautiques en téléchargement :

<http://www.brailenet.org/accessibilite/referentiel-aw21/doc/liste-criteres-documents-bureautiques-telechargement-AW20.doc>

Des critères spécifiques aux documents PDF sont disponibles (lire le paragraphe « [2.3 Obligation d'accessibilité pour les documents PDF](#) »). Ils sont moins nombreux que les critères HTML du fait des limitations de ces formats.

Certains documents peuvent faire l'objet d'une dérogation :

- documents pour lesquels une disposition juridique interdit la modification ou la création d'une copie modifiée,
- documents mis à la disposition du public à une date antérieure au 7 juin 2010 (parution du référentiel AccessiWeb 2.1). Attention : distinguer date de parution et date de mise à disposition qui peuvent être différentes. Pour une refonte (sites avec un même nom de domaine) on prend en compte la date de mise à disposition sur la ou les versions précédentes,
- les dérogations sont détaillées dans une déclaration de conformité partielle. Cette déclaration doit être approuvée par AccessiWeb dans le cadre de la procédure de labellisation,

Dans tous les cas, contenus anciens ou pas, il faut signaler les contenus non accessibles et proposer aux internautes un moyen de demander une version accessible d'un document qu'il obtiendra gratuitement dans un délai raisonnable (en pratique, sous quelques jours).



## 3 - Les outils pour vérifier l'accessibilité d'un document PDF

⚠ La vérification<sup>15</sup> de l'accessibilité d'un document PDF est toujours nécessaire quelle que soit sa méthode de création.

Note : si le document PDF a été obtenu par conversion d'un document Word, la conversion en PDF à partir de Word 2002 - même en utilisant la macro « Adobe PDFMaker » version 9 - donne en général un résultat moins bon en termes d'accessibilité qu'avec les versions 2007 ou 2010 de Word (pour plus d'informations, lire la fiche ADEME « Convertir un document Microsoft Word 2002 en PDF »).

### 3.1 Utiliser le vérificateur d'accessibilité d'Acrobat Pro

Adobe Acrobat Pro propose un vérificateur d'accessibilité, qui se trouve dans le menu « Options avancées », puis « Accessibilité », puis « Vérification complète ».

Note : il existe également une « vérification rapide » qui est non conseillée car elle ne fait que préciser si le document rencontre de graves problèmes d'accessibilité ou non.



Figure 1 : fenêtre principale de l'outil de vérification complète de l'accessibilité d'Adobe Acrobat Pro.

<sup>15</sup> Les informations de vérification de ce paragraphe sont extraites du document « Rendre accessibles les documents pdf avec Adobe Acrobat Pro » du projet AcceDe : <http://www.pdf-accessible.com/-Notices-.html>

L'outil de vérification fournit un rapport détaillé des problèmes rencontrés et suggère des méthodes de correction.

Il est possible de lancer la vérification sur le document complet ou sur une sélection de pages (par exemple pour vérifier l'accessibilité au fur et à mesure de l'avancée du balisage page par page).

Adobe Acrobat Pro 9 propose 4 options de vérification :

1. Adobe PDF
2. Section 508
3. Directives W3C WCAG 1.0
4. Directives W3C WCAG 2.0 (version du 27 avril 2006)<sup>16</sup>

L'utilisation de la première option (Adobe PDF) est recommandée car c'est celle qui propose le plus d'aide à la correction lorsque des erreurs sont signalées.

Il est possible de choisir les tests à réaliser parmi les 7 tests cochés :

1. Descriptions de remplacement fournies
2. Langue du texte spécifiée
3. Codage de caractères fiable fourni
4. Contenu intégralement compris dans la structure du document
5. Champs de formulaire dotés de descriptions
6. Cohérence de l'ordre de tabulation et de l'ordre de structure
7. Structure correcte des listes et des tableaux

Il est conseillé de laisser ces 7 tests activés.

Lorsque la vérification est lancée, un rapport est créé et signale les erreurs qui ont été rencontrées.

#### **Remarque importante :**

Le vérificateur d'accessibilité agit au niveau de tests qui sont automatisables. L'absence d'erreurs rencontrées ne signifie pas que le document est parfaitement accessible. L'outil ne peut pas vérifier, par exemple, que les contenus signalés en artefact sont uniquement décoratifs, que les textes de remplacement sont pertinents ou que les bonnes balises ont été utilisées sur chaque contenu.

## **3.2 Exporter au format texte**

- Dans « Adobe Acrobat », sélectionner le menu « Fichier » puis « Enregistrez sous ».
- Choisir le format texte (txt) dans la liste des formats proposés.

Le fichier texte obtenu permet de vérifier :

- l'ordre dans lequel est restituée l'information par les lecteurs d'écran ;
- la pertinence des alternatives textuelles qui sont données aux images ;

---

<sup>16</sup> Les WCAG 2.0 constituent les normes actuelles d'accessibilité des contenus du Web. Cependant, la version d'avril 2006 est une ancienne version de travail, différente de la version actuellement en vigueur, qui date du 11 décembre 2008.

### 3.3 Utiliser un lecteur d'écran

Il est intéressant de vérifier l'accessibilité d'un fichier PDF avec un lecteur d'écran comme Jaws<sup>17</sup> ou NVDA<sup>18</sup>.

Il est à noter que seul Jaws effectue les changements de langue dans un document PDF. Il est également le lecteur d'écran le plus efficace pour la lecture des tableaux de données.

### 3.4 PDF-Accessibility-Checker (PAC)

Le logiciel « PDF-Accessibility-Checker (PAC) »<sup>19</sup> en anglais permet de tester l'accessibilité des documents PDF. Ce logiciel gratuit est fourni par Access For All (Suisse) et délivre un rapport d'erreur pour les documents PDF.

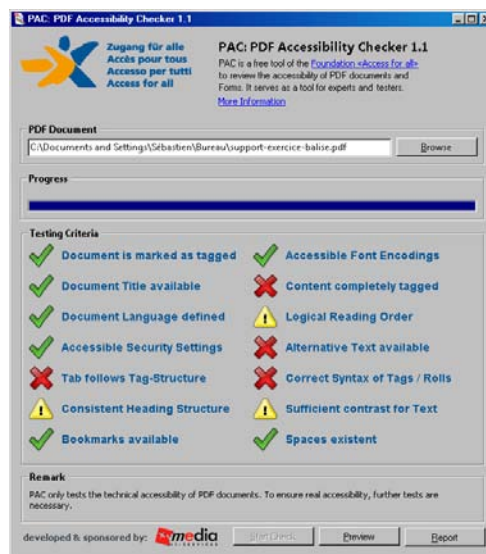


Figure 2 : PDF-Accessibility-Checker (PAC)


<sup>17</sup> Jaws est un produit propriétaire et payant, c'est le lecteur d'écran le plus utilisé. Source [Screen Reader User Survey Results \(anglais\)](http://www.webaim.org/projects/screenreadersurvey2/), WebAim, octobre 2009 (<http://www.webaim.org/projects/screenreadersurvey2/>)

<sup>18</sup> NVDA est un lecteur d'écran libre, disponible gratuitement sur [www.nvda.fr](http://www.nvda.fr).



<sup>19</sup> Télécharger PDF-Accessibility-Checker : <http://www.access-for-all.ch/en/pdf-werkstatt/pac-pdf-accessibility-checker.html>

## 4 - Liste des critères d'accessibilité pour les documents PDF



Voici la liste des critères à respecter pour les documents PDF.

Note : comme expliqué dans le paragraphe « [2.3 Obligation d'accessibilité pour les documents PDF](#) », des critères ont été ajoutés par rapport à la liste AccessiWeb. Ils sont signalés par l'image .

### – Structure d'un document

- Niveau Bronze / A
  - L'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?
  - Chaque liste est-elle correctement implémentée ?
  -  Chaque note de bas de page ou de fin de texte est-elle correctement implémentée ?
  -  Chaque citation est-elle correctement indiquée ?
- Niveau Argent / AA
  - Si nécessaire, le document possède-t-il une table des matières ?
  - La table des matières est-elle pertinente ?
- Niveau Or / AAA
  - Dans le document, la première occurrence de chaque abréviation permet-elle d'en connaître la signification ?
  - Quand elle est présente, la signification de chaque abréviation est-elle pertinente ?

### – Images

- Niveau Bronze / A
  - Chaque image porteuse d'information a-t-elle une alternative textuelle ?
  - Pour chaque image porteuse d'information ayant une alternative textuelle, cette alternative est-elle pertinente ?
  - Chaque image porteuse d'information a-t-elle, si nécessaire, une description détaillée ?
  - Pour chaque image porteuse d'information ayant une description détaillée, cette description est-elle pertinente ?
  -  Chaque image animée qui provoque un changement brusque de luminosité ou un effet de flash a-t-elle une fréquence de clignotement faible ?
- Niveau Argent / AA
  -  Chaque image texte doit si possible être remplacée par du texte stylé. Cette règle est-elle respectée ?

## – Présentation d'un document


### ▪ Niveau Bronze / A

- L'information ne doit pas être donnée uniquement par la couleur. Cette règle est-elle respectée ?
- L'information ne doit pas être donnée uniquement par la couleur. Si cette règle est respectée, l'est-elle de manière compréhensible par tous ?
- L'ordre de lecture linéaire des contenus est-il cohérent ?
- Une information ne doit pas être donnée uniquement par sa mise en forme ou son positionnement. Cette règle est-elle respectée ?
- Les éléments de structure ne doivent pas être utilisés uniquement à des fins de présentation, cette règle est-elle respectée ?

### ▪ Niveau Argent / AA




- Le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan est-il suffisamment élevé ?

### ▪ Niveau Or / AAA

-  Le texte ne doit pas être justifié. Cette règle est-elle respectée ?
- Dans chaque paragraphe, l'espacement entre 2 lignes (interligne) est-il au moins égal à 1,5 fois la taille des caractères ?
- L'espacement entre 2 paragraphes est-il au moins égal à 1,5 fois la taille de l'interligne ?
- Le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan est-il suffisamment renforcé ?

## – Propriétés

### ▪ Niveau Bronze / A




-  La langue par défaut du document correspond-elle à la langue principale du document ?
-  Les propriétés du document sont-elles renseignées avec au moins un titre ?
-  Le titre déclaré dans les propriétés du document est-il pertinent ?





### ▪ Niveau Argent / AA

-  Pour chaque mot en langue étrangère par rapport à la langue principale du document, la langue du mot est-elle signalée ?

## – Tableaux de données






### ▪ Niveau Bronze / A

-  Chaque tableau de données a-t-il un résumé ?
-  Chaque résumé de tableau de données est-il pertinent ?
-  Chaque tableau de données a-t-il un titre pertinent ?

-  Chaque titre de tableau de données est-il pertinent ?
-  Pour chaque tableau de données, chaque en-tête de colonnes et chaque en-tête de lignes sont-ils correctement déclarés ?
-  Pour chaque tableau de données, la technique appropriée permettant d'associer chaque cellule avec ses en-têtes est-elle utilisée ?
-  Pour chaque tableau de données, sa mise en forme utilise-t-elle les propriétés de tableau ?


- **Formulaires**

▪ Niveau Bronze / A

- Dans chaque formulaire, chaque champ de formulaire a-t-il un intitulé de champ ?
- Dans chaque formulaire, chaque intitulé de champ associé à un champ de formulaire est-il pertinent ?
- Dans chaque formulaire, chaque intitulé de champ et son champ associé sont-ils accolés ?
-  Dans chaque formulaire, chaque champ de formulaire a-t-il un texte d'aide explicite ?
- Dans chaque formulaire, les champs obligatoires sont-ils signalés de manière pertinente ?
-  Dans chaque formulaire, chaque liste déroulante est-elle classée de manière pertinente ?
-  Dans chaque formulaire, les informations de même nature sont-elles regroupées, si nécessaire ?
-  Dans chaque formulaire, chaque regroupement de champs de formulaire a-t-il un titre ?
-  Dans chaque formulaire, chaque titre associé à un groupement de champs de formulaire est-il pertinent ?

- **Liens**

▪ Niveau Bronze / A

- Chaque intitulé de lien est-il explicite ?
-  Pour chaque lien ayant un titre de lien, celui-ci est-il pertinent ?
- Chaque lien identique a-t-il la même destination ?
- Dans chaque page, chaque lien dont la nature n'est pas évidente est-il visible ?

▪ Niveau Or / AAA

- Chaque intitulé de lien est-il explicite hors contexte ?

- **Multimédia**

▪ Niveau Bronze / A

- Chaque objet multimédia a-t-il si nécessaire une transcription textuelle ?
- Pour chaque objet multimédia ayant une transcription textuelle, cette transcription est-elle pertinente ?
- Pour chaque objet multimédia ayant des sous-titres synchronisés, ces sous-titres sont-ils pertinents ?
- Niveau Argent / AA
  - Pour chaque objet multimédia ayant une audio-description synchronisée, cette audio-description est-elle pertinente ?
- **Rédaction**
  - Niveau Or / AAA
    - Les expressions inhabituelles, les expressions idiomatiques ou le jargon sont-ils explicités ?
    - Pour chaque mot dont le sens ne peut être compris sans en connaître la prononciation, sa prononciation phonétique est-elle présente de manière adjacente ou est-elle accessible via un lien ?
    - Chaque texte qui nécessite un niveau de lecture plus avancé que le premier cycle de l'enseignement secondaire (hors nom propre et titre) a-t-il une version alternative ?